



Asser urgent merci d'avance pour votre aide

Par **roch**, le **16/01/2009** à **12:34**

bonjour, j'ai ete condamné avant hier par le tribunal correctionnelle a une peine de dommage et interet ainsi q'une peine de deux mois d emprisonnement ferme. Je n est pas assister a l'audience et ni ne mi suit fait représenter par un avocat
j'ai un assez lourd casier judiciaire 5 ans pour stuprs ,3 ans pour stuprs ,3 ans pour stuprs , plus quelques autres condamnations fermes minimales , l'acte ne m'a pas ete encore notifier officiellement , quand dois-je lancer la procedure d appel ?
le delit reprocher est benin degradation volontaire de trois vitres d' un vehicule sur un parking de boite de nuit j ai reconnu les faits et depuis le debut de l affaire est pres a indemniser la victime mais dessaccord sur les modoliter d'ou mon deferement devant le parquet.penser vous que le ferme puisse sauter en appel?
dans l attente dune reponse serieuse je vous remercie d avance pour toutes les informations que vous pourriez me donner
.
salutations.....

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **18:57**

Bonjour,

Attendez-vous à avoir prochainement des nouvelles par la justice, c'est la procédure normale.

Par **citoyenalpha**, le **17/01/2009** à **05:40**

Bonjour

vous avez 10 jours à compter de la notification de la décision pour faire appel de la décision.

Il est important de se présenter devant le tribunal afin de plaider sa cause. En votre absence alors que votre convocation vous a été notifié le Procureur n'a point de contradicteur et le tribunal statue en fonction des éléments qui lui sont présentés autant dire des éléments à charge dans votre cas.

Vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle en fonction de vos revenus. Rendez vous au tribunal de grande instance pour interjeter appel et vous rendre au bureau de l'aide juridictionnelle.

Restant à votre disposition.